



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 9518

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des objecteurs de conscience. Depuis le 1er janvier 1997, les associations ayant à leur disposition des objecteurs de conscience doivent prendre à leur charge la couverture sociale des appelés. La plupart des associations ne peuvent supporter le montant élevé de ces frais. Il en résulte actuellement une difficulté croissante pour les objecteurs de conscience à trouver un organisme d'accueil. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage de prendre des dispositions pour tenter de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9518

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 515